

L'ajournement

Comme il le sait peut-être aussi, le gouvernement et l'industrie canadiennes ont fait connaître en termes non équivoques, tant à l'administration qu'à l'industrie américaines, leurs points de vue selon lesquels il est inutile, voire possiblement dangereux, pour le commerce de l'acier entre les deux pays, d'inclure les importations en provenance du Canada dans ces requêtes. Une telle mesure se solderait probablement par un important différend commercial bilatéral entre le Canada et les États-Unis.

Nous avons aussi fait remarquer à l'administration américaine, notamment à l'occasion de la rencontre du 9 juin entre le ministre Wilson et la représentante au commerce, M^{me} Hills, que pendant que le niveau des importations d'acier canadien aux États-Unis demeurerait stable, les importations d'acier américain au Canada avaient plus que triplé au cours des dernières années.

En 1991, les importations en provenance des États-Unis occupaient 16 p. 100 de notre marché, comparativement à une part du marché américain de 3,3 p. 100 pour l'acier canadien.

Le gouvernement a aussi insisté sur le fait que si le Canada était mentionné dans les requêtes américaines, l'industrie canadienne de l'acier n'aurait d'autres choix que d'inclure les importations en provenance des États-Unis dans les cas de commerce déloyal qu'elle prépare contre des importations au Canada.

Sur ce dernier point, l'industrie canadienne de l'acier s'est engagée à prendre des mesures contre les importations d'acier en provenance des États-Unis si les exportations canadiennes étaient visées par l'industrie américaine. Le gouvernement est prêt à entreprendre une enquête fondée sur les plaintes déposées par l'industrie canadienne.

Nous sommes extrêmement déçus de la réponse de l'administration américaine à notre message et regretterions vivement que l'industrie américaine décide d'inclure le Canada dans ses requêtes.

Madame la Présidente, je conclus en m'associant aux propos de mon honorable collègue de South Shore en vous souhaitant à mon tour bonnes vacances, ainsi qu'à tous ceux et celles qui nous assistent dans nos fonctions, de même qu'à toute la population canadienne qui nous écoute actuellement.

[Traduction]

LES ENFANTS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, le 12 juin j'ai posé à la ministre d'État une question concernant la pleine indexation au taux d'inflation du crédit d'impôt pour enfants. La ministre a répondu en

invoquant le déficit pour expliquer la pauvreté chez les enfants. Je ne suis pas sûr que la ministre connaissait toute l'ampleur du problème de la pauvreté dans la région d'Ottawa-Carleton.

Je voudrais donc approfondir ma question pour bien démontrer que le problème de la pauvreté est une question d'envergure nationale qui mérite l'attention de tous. Dans notre région, le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté est alarmant, puisque 14 p. 100 des moins de 18 ans, soit environ 19 000 enfants, se trouvent dans cette situation.

• (1830)

En général, les enfants pauvres vivent dans des familles pauvres, et ils sont pauvres parce que leurs familles le sont aussi. Les familles, biparentales ou monoparentales, ne gagnent pas suffisamment pour répondre aux besoins physiques et sociaux essentiels de leurs enfants. Par exemple, on compte dans la région d'Ottawa-Carleton 12 000 familles avec enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté. De plus, le nombre de familles biparentales pauvres est à peu près égal au nombre de familles monoparentales qui vivent dans la pauvreté.

Les jeunes familles sont aussi très touchées par la pauvreté; 55 p. 100 des familles avec enfants qui vivent dans la région et dont le soutien familial est âgé de moins de 25 ans vivent dans la pauvreté. La situation s'améliore quelque peu dans le cas des familles avec enfants dont le soutien est âgé de 25 à 34 ans, mais dans cette catégorie, une famille sur cinq vit tout de même dans la pauvreté.

En outre, madame la Présidente, vous serez peinée d'apprendre que 93 p. 100 de l'ensemble des familles monoparentales vivant sous le seuil de la pauvreté dans notre région sont dirigées par des femmes. La pauvreté frappe 33 p. 100 des mères célibataires, et 12 p. 100 des pères célibataires, c'est-à-dire 5 725 mères célibataires, et 455 pères célibataires.

Le taux de pauvreté chez les mères célibataires augmente avec le nombre d'enfants; ainsi, 29 p. 100 des mères célibataires ayant un enfant vivent sous le seuil de la pauvreté, mais le taux grimpe à 56 p. 100 dans le cas des mères célibataires ayant quatre enfants ou plus.

Cette situation a des effets très marqués sur l'éducation des enfants. En Ontario, environ un élève sur trois décroche avant d'avoir terminé sa 12^e année, et la situation est comparable dans ma région. Presque une famille sur quatre ayant des enfants, et dont le soutien familial n'a pas terminé ses études secondaires, vit dans la pauvreté.

Enfin, dans presque la moitié de l'ensemble des familles pauvres de la région, le soutien familial n'a pas achevé ses études secondaires.